

Rapport d'activité 2023

AMB
Assurances SA



groupemutuel

Votre assureur en bref

Sous la raison sociale

«AMB Assurances SA »
«AMB Versicherungen AG»
«AMB Assicurazioni SA»

existe pour une durée illimitée une société anonyme fondée en vue de poursuivre un but qui n'est pas de nature économique au sens de l'article 620, alinéa 3 du Code des obligations (CO) et ayant son siège au Val de Bagnes.

AMB Assurances SA assure ses affiliés contre les conséquences économiques de la maladie, de l'accident et de la maternité. En tant qu'assurance sociale, elle place l'intérêt de ses assurés au centre de ses préoccupations.

AMB Assurances SA évolue dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières LAMal. Ces activités font l'objet d'une surveillance continue et stricte de la part de l'autorité de surveillance, l'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique).

Conseil d'administration

Président	M. Jean-Michel May
Vice-présidente	Mme Karin Perraudin
Secrétaire	M. Fabio Naselli Feo
Administrateurs	M. Marc-André Ballestraz
	M. Jean-Blaise Conne
	M. Thierry De Salvador
	M. Christophe Dumoulin

Direction générale en 2023

Directeur général	M. Thomas Boyer
Directrice et	Mme Sophie Revaz
Directeurs	M. Philippe Buthey
	M. Vincent Claivaz
	M. Thomas J. Grichting
	M. Pierre-Luc Marilley
	M. Paul Rabaglia
	M. Jérôme Mariéthoz
	M. Cédric Scheiben

Organe de révision externe

Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
1003 Lausanne

Chiffres-clés

		2023	2022
Résultat annuel	CHF	- 957 386	-3 157 614
Nombre d'assurés AOS		10 341	9 237
Total du bilan	CHF	30 833 428	30 811 524

Chiffre d'affaires brut par secteur d'activité

Assurances obligatoires des soins (LAMal)	CHF	40 313 965	35 080 701
Assurances indemnités journalières (LAMal)	CHF	751 813	753 426
Total	CHF	41 065 779	35 834 127

Provisions totales pour sinistres non-liquidés	CHF	8 645 826	7 671 105
en % des prestations nettes d'assurance		22,6%	24,4%

Total des fonds propres LAMal	CHF	14 891 114	15 848 501
en % des primes brutes		36,3%	44,2%

Performance des placements		5,1%	-10,7%
-----------------------------------	--	------	--------

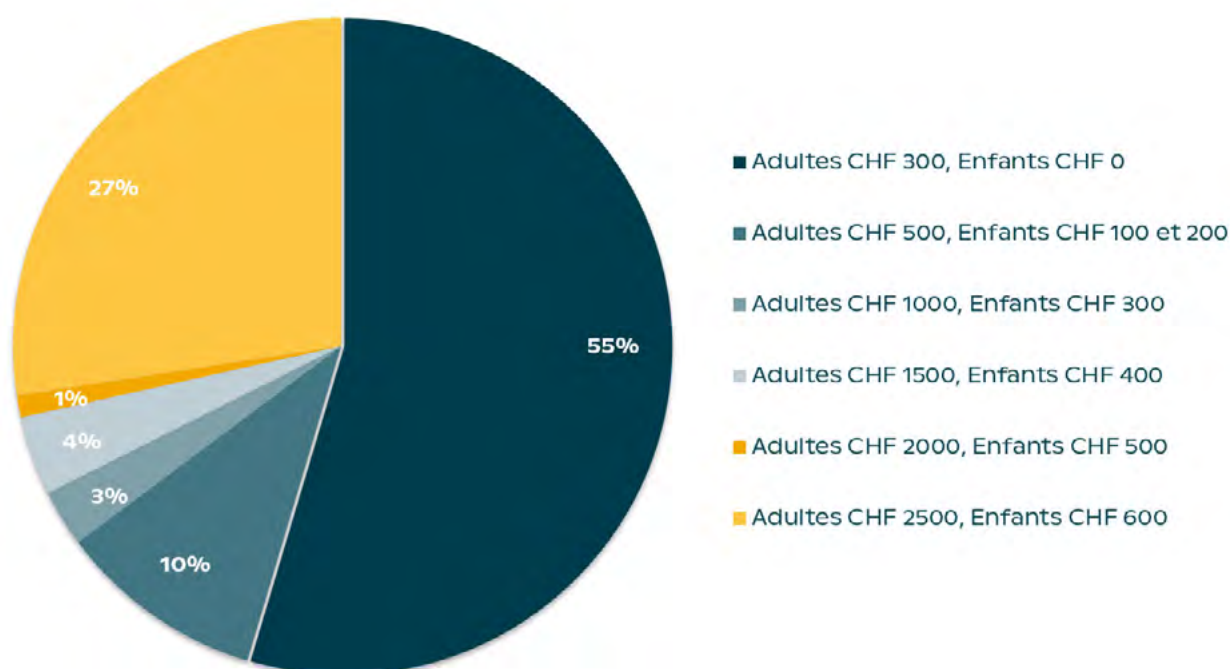
Faits et chiffres

Effectif d'assurés

AMB Assurances SA connaît en 2023 une hausse de son portefeuille AOS (assurance obligatoire des soins) avec une augmentation d'effectif de 1104 membres (11,95%), lequel atteint désormais 10 341 assurés contre 9237 en 2022.

Effectif moyen	2023
Hommes	4170
Femmes	4415
Enfants	1756
Nombre d'assurés total	10 341

Répartition de l'effectif par franchises



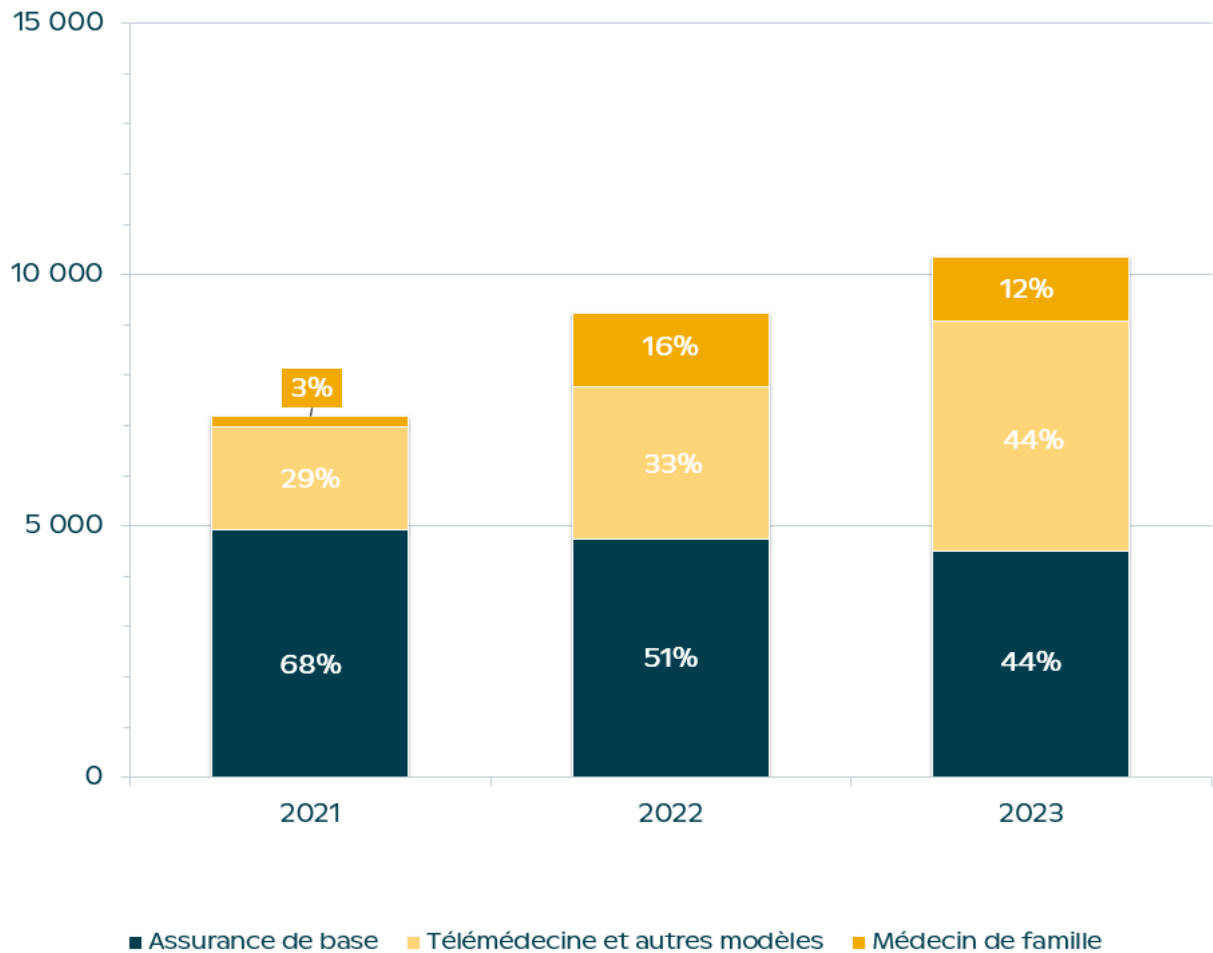
Des modèles alternatifs d'assurance attractifs

AMB Assurances SA propose divers modèles alternatifs d'assurance qui garantissent une prise en charge médicale globale et de qualité pour une prime avantageuse. Ces assurances s'inspirent de la philosophie du Managed Care.

Ces différents modèles d'assurance visent à responsabiliser davantage les fournisseurs de soins et les assurés qui acceptent certaines restrictions en contrepartie de réductions de primes.

Près de 5850 assurés ont souscrit à un modèle alternatif d'assurance : 1250 assurés ont opté pour le modèle de médecin de famille, 4600 assurés pour un modèle de télémedecine ou autre. Année après année, on constate un transfert des effectifs de l'assurance de base vers les modèles alternatifs.

Evolution des effectifs AOS de AMB Assurances SA

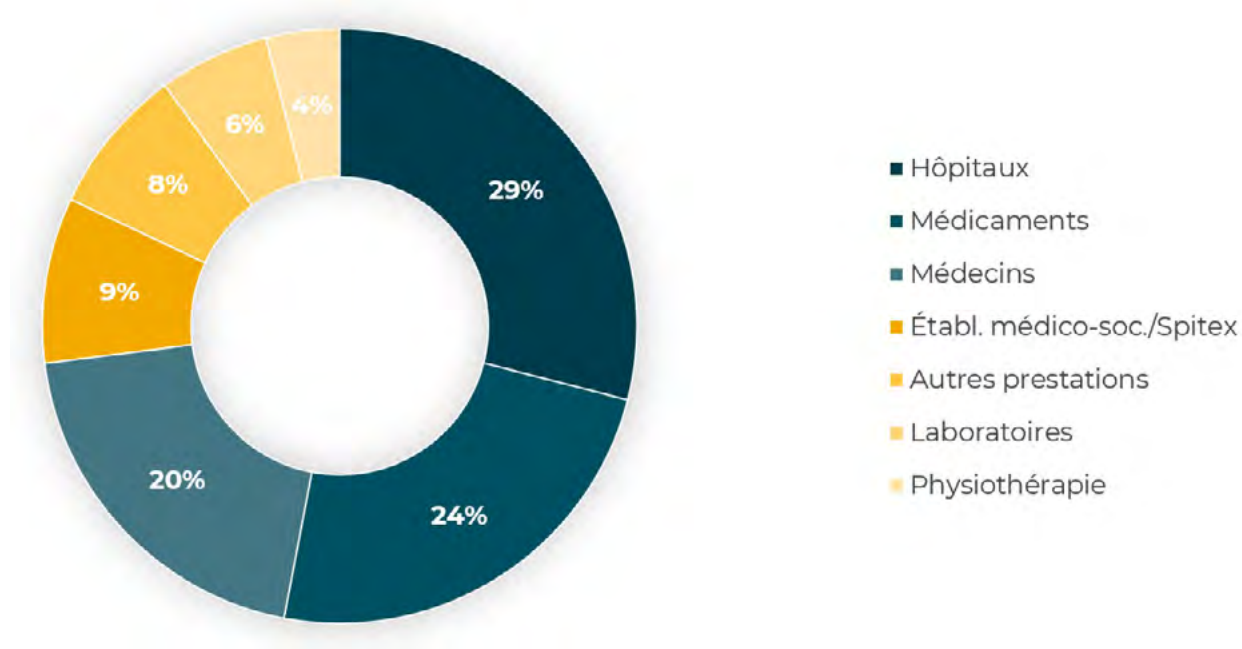


Répartition des charges de l'assurance obligatoire des soins

Par fournisseur de soins en CHF	2023
Hôpitaux	12 551 110
Médicaments	10 366 125
Médecins	8 759 294
Établ. médico-soc./Spitex	3 864 040
Autres prestations	3 768 329
Laboratoires	2 692 741
Physiothérapie	1 693 822
Total des prestations	43 695 461

Les trois secteurs des hôpitaux, des médicaments et des cabinets médicaux représentent 73% des coûts.

Répartition des charges par fournisseur de soins



Gouvernance

Groupe Mutuel

Le Groupe Mutuel est organisé sous forme de holding. Les sociétés qui composent la holding sont actives dans les différents domaines de l'assurance, notamment la santé et la prévoyance, tant pour les assurés individuels que pour les entreprises.

Groupe Mutuel Holding SA appartient intégralement à Groupe Mutuel Fondation, une entité à but non lucratif. Celle-ci soutient le bien-être, la promotion et la prévention de la santé pour la population suisse au travers de multiples activités.

La société fille Groupe Mutuel Services SA met notamment son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition des autres sociétés du groupe.

De manière analogue, Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA effectue la gestion de fortune des entreprises de Groupe Mutuel Holding SA et sociétés tierces.

Cette mise en commun des moyens permet de développer des synergies dont profite l'ensemble des sociétés et des clients. Les prestations de services sont clairement distinguées entre les différentes branches d'assurance, notamment entre l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et les assurances complémentaires (LCA), ainsi qu'entre les différentes sociétés.

Ces services sont facturés aux sociétés selon des clés de répartition objectives et conformes aux bonnes pratiques en vigueur dans la branche. Ces répartitions sont également auditées par un tiers indépendant, afin que la contribution de chacune corresponde à l'utilisation réelle des ressources.

Groupe Mutuel Services SA et Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA peuvent également offrir leurs prestations à des sociétés tierces. C'est notamment le cas dans les domaines de l'assurance-maladie ou de la prévoyance professionnelle.

Structure du Groupe Mutuel

Aperçu des sociétés filles de Groupe Mutuel Holding SA et de leurs activités

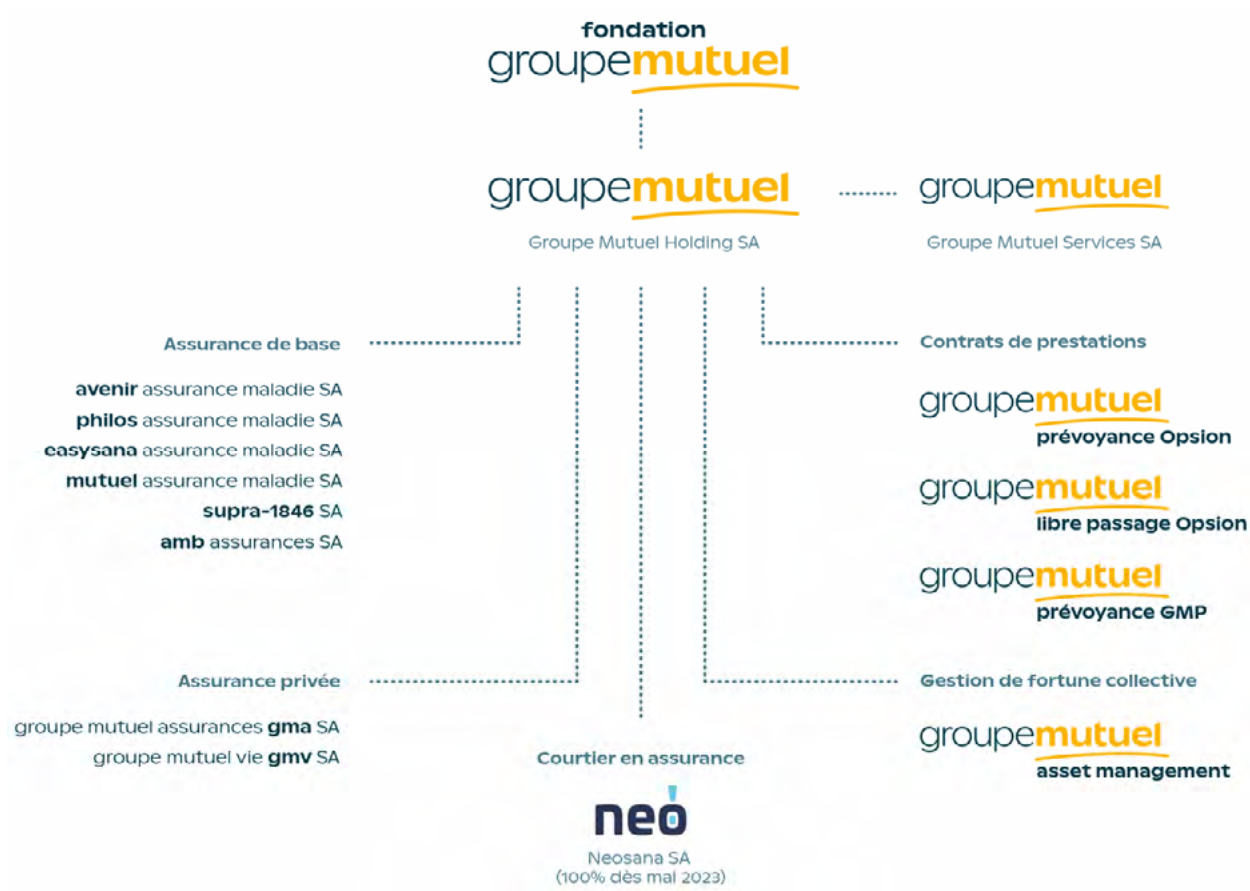
Sont détenus par Groupe Mutuel Holding SA six assureurs-maladie pratiquant l'assurance obligatoire des soins, à savoir

- Mutuel Assurance Maladie SA,
- Philos Assurance Maladie SA,
- Avenir Assurance Maladie SA,
- Easy Sana Assurance Maladie SA,
- SUPRA-1846 SA,
- AMB Assurances SA.

L'assurance privée pratiquant l'assurance-maladie complémentaire et commercialisant l'assurance patrimoine se nomme Groupe Mutuel Assurances GMA SA. De son côté, la société Groupe Mutuel Vie GMV SA offre des produits d'assurance vie.

Neosana SA, dont la holding détient 100% des actions, permet d'offrir des prestations de courtage dans les domaines de l'assurance santé et de l'assurance-vie et contribue ainsi à la distribution des produits des assureurs de Groupe Mutuel Holding SA.

Groupe Mutuel Services SA met son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition de l'ensemble des sociétés du groupe. La société Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA est, quant à elle, dédiée à la gestion de fortune des entreprises de Groupe Mutuel Holding SA et sociétés tierces.



Le conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA et ses commissions spécialisées

Le conseil d'administration est l'organe de conduite stratégique de Groupe Mutuel Holding SA. Il est composé de cinq à neuf membres, élus pour quatre ans. Il décide de la position et de la stratégie d'entreprise, exerce la haute direction et la haute surveillance, fixe l'organisation et les principes du système de contrôle interne.

Son travail est soutenu par trois commissions spécialisées :

- la commission d'audit et des risques,
- la commission projets stratégiques et innovation,
- la commission de rémunération et de nomination.

Les commissions informent régulièrement le conseil d'administration de leurs activités.

Commissions spécialisées du conseil d'administration

Commission d'audit et des risques

La commission d'audit et des risques est présidée par Jean-Blaise Conne et composée de deux autres membres du conseil d'administration.

Elle a pour tâches principales le contrôle de l'intégrité des informations financières, du respect des lois, des réglementations et directives internes, de la surveillance du système de contrôle interne et des processus d'audit. Elle organise et évalue la performance, la qualification et l'indépendance des auditeurs internes et externes.

Commission projets stratégiques et innovation

La commission projets stratégiques et innovation est présidée par Jürg E. Tschanz. Trois autres membres du conseil d'administration en font également partie.

Elle définit et propose au conseil d'administration la stratégie de transformation et d'innovation, de diversification et de maturité numérique, en tenant compte de l'évolution de l'environnement technologique, politique et du marché ainsi que des axes de développement à moyen et long terme de Groupe Mutuel Holding SA.

De plus, elle définit et propose la stratégie d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de l'entreprise. Elle examine aussi la stratégie de partenariat ou d'acquisition à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés et émet des recommandations y relatives au conseil d'administration. Enfin, elle suit l'avancement des projets liés aux initiatives stratégiques.

Commission de rémunération et de nomination

La commission de rémunération et de nomination est présidée par Marc-André Ballestraz et composée de trois autres membres du conseil d'administration.

Elle propose au conseil d'administration la rémunération de ses membres ainsi que ceux de la direction générale. Elle est également en charge du processus de nomination et de remplacement des membres du conseil d'administration et de la direction générale. Elle fixe les objectifs individuels de la direction générale et les évalue. Elle réévalue régulièrement le système de rémunération.

Les membres du conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA, pour l'année 2023

¹ Membre de la commission d'audit et des risques

² Membre de la commission projets stratégiques et innovation

³ Membre de la commission de rémunération et de nomination

Karin Perraudin – Présidente²

Master en sciences économiques HEC. Experte-comptable diplômée. Administratrice de diverses sociétés. Présidente de Valais/Wallis Promotion.

Roland Marcel Eberle – Vice-président³

Ingénieur agronome. Conseiller aux Etats de 2011 à 2019. Administrateur de sociétés.

Fabio Naselli Feo – Secrétaire^{1,2}

Entrepreneur. Administrateur de sociétés.

Marc-André Ballestraz – Membre^{1,3}

Master en sciences commerciales et industrielles. Expert-comptable diplômé.

Jean-Blaise Conne – Membre¹

Expert-comptable diplômé. Administrateur de sociétés.

Charles Relecom – Membre^{2,3}

Master en sciences actuarielles et en mathématiques. Administrateur de sociétés.

Petra Feigl-Fässler (dès le 01.07.2023) – Membre³

Membre de la Direction et responsable des ressources humaines de Migros Industrie. Licenciée en sciences économiques HSG.

Jürg E. Tschanz – Membre²

MBA in Finance and Strategic Management. Entrepreneur. Cofondateur et président de planitswiss SA.

Urs Schwaller (jusqu'au 30.06.2023) – Membre^{1,3}

Docteur en droit. Avocat. Administrateur de sociétés.

La direction générale

La conduite opérationnelle du Groupe Mutuel et de l'ensemble de ses sociétés incombe à la direction générale, composée de neuf membres en 2023. Elle met en œuvre les stratégies approuvées par le conseil d'administration et met en application les principes de gestion des risques. En outre, elle assure le suivi des évolutions légales et réglementaires et veille à leur respect.

Les membres de la direction générale en 2023

Thomas Boyer – Directeur général

Master en sciences économiques HEC.

Philippe Buthey – Technologie

Diplôme d'informaticien de gestion ES.

Vincent Claivaz – Santé & Prévoyance Clients Entreprise

Diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et restauration.
Diplôme de gestion hospitalière.

Thomas J. Grichting – Services

Docteur en droit. Avocat.

Jérôme Mariéthoz – Santé & Prévoyance Clients Privés

Master en sciences économiques HEC.

Pierre-Luc Marilley – Clients & Marché

Master en sciences économiques.

Paul Rabaglia – Finances

Master en sciences économiques HEC.

Sophie Revaz – Prestations individuelles

Master en droit. Avocate. Executive MBA.

Cédric Scheiben – Distribution

Executive MBA en services financiers et assurances.

Code de conduite

Groupe Mutuel Holding SA dispose d'un code de conduite, adopté par ses organes dirigeants, pour encadrer toutes ses activités. Le code de conduite expose clairement les valeurs éthiques et professionnelles ainsi que les consignes de comportement.

Ce code doit être respecté par tous les organes dirigeants et tous les collaborateurs de Groupe Mutuel Holding SA ou de ses sociétés. Il est soutenu par une plateforme d'alerte externe spécialisée et indépendante qui permet aux collaborateurs d'annoncer d'éventuels agissements qui ne respectent pas le code de conduite ou les lois en vigueur. Le but est de protéger tant les employés eux-mêmes que l'entreprise en préservant une bonne gouvernance au sein de Groupe Mutuel Holding SA.

Systeme de contrôle interne

Le conseil d'administration a adopté des lignes directrices et des principes en matière de gestion des risques et de contrôles. Il a chargé la direction générale de procéder à sa mise en œuvre.

Le processus de gestion des risques et le système de contrôle interne permettent d'identifier les risques potentiels, de les analyser et d'élaborer les mesures adéquates. La mise en œuvre de la gestion des risques et du système de contrôle interne suit le principe des trois lignes de défense.

- La première ligne de défense est assurée par la ligne de management et les unités opérationnelles.
- La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle, notamment les fonctions compliance, gestion des risques et actuaire responsable.
- L'audit interne forme la troisième ligne de défense.

Les fonctions de contrôle et l'audit interne disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

Compliance

La fonction compliance est chargée de la conformité envers la législation et de la réglementation interne et externe du Groupe Mutuel ainsi que de celle de toutes les sociétés lui ayant délégué l'exercice de la fonction compliance.

Gestion des risques

La fonction gestion des risques est chargée de la surveillance et la gestion adéquate des risques, notamment de la revue indépendante des risques et contrôles ainsi que de la gestion du système de contrôle interne.

Audit interne

L'audit interne soutient le conseil d'administration dans son rôle de haute surveillance. Il l'informe régulièrement du résultat de ses contrôles et propose des mesures d'amélioration.

Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale

La rémunération du conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA est régie par un règlement adopté par les organes de toutes les sociétés de la holding. Elle se compose d'honoraires fixes et du remboursement des frais de représentation ou de déplacement. Aucune part variable n'est allouée. Ce règlement, pour toutes les sociétés de la holding, limite les rémunérations annuelles par entité à CHF 25 000.- pour le/la président(e) et à CHF 24 000.- pour les autres administrateurs. La rémunération annuelle totale des membres du conseil d'administration est également plafonnée, quel que soit le nombre de postes d'administrateurs qu'ils occupent au sein des sociétés de Groupe Mutuel Holding SA. Le plafond est de CHF 250 000.- pour le/la président(e), CHF 120 000.- pour le vice-président et pour le président de la commission d'audit et des risques, CHF 110 000.- pour les présidents des autres commissions spécialisées et CHF 100 000.- pour les autres administrateurs.

En 2023, le conseil d'administration de AMB Assurances SA a été rémunéré à hauteur de CHF 8838.-, la rémunération la plus importante s'élevant à CHF 4600.-.

Le conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA fixe, sur proposition de la commission de nomination et de rémunération, la rémunération de la direction générale. Les principes de rémunération des membres de la direction générale sont arrêtés dans un règlement édicté par le conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire fixe et d'une indemnité variable dépendant des résultats de l'année précédente.

La part variable versée dépend du degré de réalisation des objectifs dans les catégories suivantes :

- Résultats financiers et opérationnels des différentes entités du groupe et objectifs liés aux projets stratégiques.
- Objectifs quantitatifs et qualitatifs individuels.

Les objectifs sont fixés pour une année et aucune rémunération différée n'est octroyée. Les éventuels honoraires relatifs à des mandats professionnels pour le compte du Groupe Mutuel au sein d'autres sociétés sont entièrement reversés à l'entreprise.

Le total des paiements versés en numéraire (fixes et variables) en 2023 aux membres de la direction générale s'élève à CHF 3 257 307.-. Les cotisations de prévoyance de l'employeur s'élèvent à un total de CHF 518 935.-. La rémunération la plus élevée a été perçue par le CEO avec des paiements en numéraire de CHF 669 802.- et des cotisations de prévoyance de l'employeur de CHF 114 900.-.

La part de AMB Assurances SA sur cette rémunération de la direction générale est de 0,2%, soit CHF 8009.-, dont CHF 1659.- pour la plus importante.

Gestion des capitaux

Rétrospective

What a difference a year makes...

Les craintes de récession affichées par une majorité d'économistes à la fin de l'année 2022 n'auront été suivies d'aucun effet. Le marché de l'emploi est resté robuste en Europe et aux Etats-Unis et les marges des entreprises ont continué leur progression. La lutte contre l'inflation initiée par les banques centrales en 2022 s'est vue couronnée de succès. En effet, si l'inflation est restée au-dessus de l'objectif des 2%, les tendances inflationnistes ont perdu de leur vigueur et les taux enregistrés en fin d'année ont retrouvé des niveaux en-dessous des taux directeurs.

En Suisse, la croissance économique a été atone, mais le taux de chômage a conservé son plus bas historique. La disparition du Credit Suisse, racheté par UBS, n'a pas provoqué de grands remous sur les marchés suite à l'intervention musclée du gouvernement et de la BNS. Les problématiques rencontrées dans plusieurs banques de la Silicon Valley ont également été adressées par la Réserve fédérale et le Trésor américains. Les leçons du passé semblent avoir été retenues. L'année 2023 entrera également dans l'histoire comme l'année la plus chaude depuis le début du suivi des températures sur la planète.

Perspectives

Le développement du conflit russo-ukrainien, la non-résolution du conflit en Palestine, les élections américaines, les élections européennes et la trajectoire des taux d'intérêts sont les grandes inconnues de l'année 2024. Nous assistons en ce début d'année à la publication de chiffres économiques plutôt solides, avec une inflation maîtrisée, mais plutôt « collante », encore au-dessus de l'objectif de 2%, sauf en Suisse où celle-ci se retrouve assez nettement en-dessous de cette limite. Hors facteurs exogènes, un atterrissage en douceur des économies occidentales peut être raisonnablement anticipé. Nous ne notons pas de baisse de prix de la part des entreprises, malgré un coût des matières premières nettement inférieur aux deux années antérieures. Les marges devraient ainsi rester confortables, la hausse des salaires semblant à bout de souffle.

Nous anticipons donc une année positive, tant sur les obligations que sur les actions, dans une moindre mesure toutefois que celle que nous avons connue en 2023.

Stratégie ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

La politique ESG des sociétés du Groupe Mutuel a été implémentée dès 2021. L'année qui vient de s'achever s'est inscrite dans la continuité et le renforcement des mesures quant au positionnement des actifs sous le prisme de l'ESG. L'audit annuel de Conser SA, expert indépendant, a confirmé l'évolution positive de la méthodologie d'investissement adoptée. La qualité ESG des portefeuilles obtient une évaluation globale de A, la seconde meilleure note atteignable (sur une échelle allant de A+ à D) alors que l'indice de référence est évalué à B+.

Un rapport de durabilité complet est publié pour la première fois cette année.

Revue des états financiers

Produits d'assurance

AMB Assurances SA a terminé l'année 2023 sur un chiffre d'affaires net de 40,6 millions de francs, soit une hausse de 14,4% par rapport à l'année 2022.

Charges d'assurance

En 2023, selon des estimations encore provisoires à fin mars 2024, les coûts de la santé ont continué à augmenter. La hausse en 2023 est importante. Elle est de 3,7%. C'est la plus importante hausse de ces dix dernières années, hors Covid. Ce n'est pas une bonne nouvelle car les coûts de la santé avaient déjà fortement augmenté en 2022 avec 4% et de l'ordre de 6,3% en 2021 en raison notamment d'une forme de rattrapage après des périodes de semi-confinement imposé durant le Covid. Cela signifie que la hausse sur trois ans avoisine 15%. Les coûts continuent donc à augmenter fortement alors que la hausse annuelle moyenne était d'environ 3% ces 20 dernières années.

Les prestations nettes versées durant l'année en faveur de nos assurés s'élèvent à 38,2 millions de francs, en hausse de 24,1% par rapport à l'année précédente. A ce montant s'ajoute 1 million de francs d'augmentation de la provision pour sinistres non encore payés à la date du bilan.

Il faut également mentionner le montant de 1,2 million de francs versé au fonds de la compensation des risques des autres assureurs (0,8 million de francs en 2022); dès lors la charge annuelle liée à la compensation des risques par assuré adulte s'élève à CHF 153,30 (CHF 123,90 en 2022).

L'ensemble des frais de gestion et d'administration s'élève à 2,2 millions de francs pour l'exercice 2023, en baisse par rapport à l'année comparative. Pour le secteur de l'assurance de base, le coût annuel par assuré est passé de CHF 244,70 en 2021 à CHF 210.- pour l'année 2023.

Résultat des placements

Les placements ont connu une belle année 2023 avec un résultat net de près de 1,2 million de francs qui permet d'atténuer la perte de AMB Assurance Maladie SA.

Résultat de l'exercice

Le résultat d'entreprise enregistré pour l'exercice 2023 une perte de 1 million de francs, montant intégralement absorbé par les réserves.

Rapport financier

Compte de résultat

- 16 Compte de résultat
- 17 Bilan
- 18 Tableau des flux de trésorerie
- 19 Tableau de variation des fonds propres

Annexes aux comptes 2023

- 20 Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 22 Compte de résultat par domaine d'activité
- 23 Explications relatives au compte de résultat
- 25 Explications relatives au bilan
- 27 Autres indications
- 28 Proposition d'utilisation du résultat
- 29 Rapport de l'organe de révision

Compte de résultat

	Annexe	2023	2022
Produits			
en CHF			
Primes acquises pour propre compte	1	40 617 979	35 519 785
Charges			
en CHF			
Charges de sinistres et prestations	2	- 38 196 911	- 30 769 055
Variation des provisions techniques	8	- 972 721	- 1 722 288
Compensation des risques entre assureurs		- 1 154 632	- 806 474
Autres charges d'assurance		- 215 595	- 230 627
Total des charges de l'assurance		- 40 539 859	- 33 528 444
Frais de gestion et d'administration	3	- 2 240 400	- 2 328 972
Résultat technique de l'assurance		- 2 162 280	- 337 631
Autres produits financiers		1 625	-
Autres charges financières		- 31 059	- 52 699
Produits sur les placements en capitaux	4	1 804 179	315 956
Charges sur les placements en capitaux	4	- 580 101	- 2 882 810
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-	960 000
Autres produits d'exploitation	9	10 249	-
Autres charges d'exploitation	9	-	- 1 160 429
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux		1 204 894	- 2 819 983
Résultat de l'exercice		- 957 386	- 3 157 614

Bilan

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Actifs			
en CHF			
Placements de capitaux	5	24 785 979	23 813 745
Comptes de régularisation	6	260 653	163 732
Créances	7	2 695 326	2 830 988
Liquidités		3 091 470	4 003 059
Total des actifs		30 833 428	30 811 524

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Passifs			
en CHF			
Capital-actions		100 000	100 000
Réserve générale		50 000	50 000
Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS		11 980 374	15 154 478
Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal		3 718 127	3 701 637
Résultat de l'exercice		- 957 386	- 3 157 614
Fonds propres		14 891 114	15 848 501
Provisions techniques pour propre compte	8	8 645 826	7 671 105
Autres provisions techniques	8	-	2 000
Provisions pour la réduction volontaire des réserves	9	-	1 118 097
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	10	1 191 000	1 191 000
Comptes de régularisation	11	1 442 454	1 261 830
Dettes	12	4 663 034	3 718 992
Fonds étrangers		15 942 314	14 963 023
Total des passifs		30 833 428	30 811 524

Tableau des flux de trésorerie

en CHF	2023	2022
Résultat de l'exercice	- 957 386	- 3 157 614
Amortissements / revalorisations sur les placements de capitaux	- 1 007 732	2 725 726
Amortissements / revalorisations sur les créances	- 65 000	- 3 000
Modification des provisions techniques pour propre compte	974 721	1 724 288
Modification des autres provisions techniques	- 2 000	- 2 000
Modification des provisions pour la réduction volontaire des réserves	- 1 118 097	- 795 184
Modification des provisions pour les risques des placements de capitaux	-	- 960 000
Augmentation / diminution des créances	200 662	202 639
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actifs	- 96 921	661 883
Augmentation / diminution des dettes	944 042	- 734 381
Augmentation / diminution des comptes de régularisation passifs	180 625	1 047 340
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	- 947 087	709 697
Investissements nets dans des placements de capitaux	35 498	- 3 607 254
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	35 498	- 3 607 254
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
Total du flux de fonds net	- 911 589	- 2 897 557
Liquidités état initial 01.01.	4 003 059	6 900 616
Liquidités état final 31.12.	3 091 470	4 003 059
Variation des liquidités	- 911 589	- 2 897 557

Tableau de variation des fonds propres

en CHF	Capital-actions	Réserve générale	Pertes reportées	Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS	Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal	Résultat	Capital propre
Fonds propres au 31.12.2022	100 000	50 000	-	15 154 478	3 701 637	- 3 157 614	15 848 501
Répartition du résultat de l'année précédente		-	-	- 3 174 104	16 490	3 157 614	-
Fonds propres au 01.01.2023	100 000	50 000	-	11 980 374	3 718 127	-	15 848 501
Résultat annuel						- 957 386	- 957 386
Fonds propres au 31.12.2023	100 000	50 000	-	11 980 374	3 718 127	- 957 386	14 891 114

Il n'y a pas eu de paiement de dividende. Selon les statuts art. 32, le versement d'un dividende provenant des moyens de l'assurance-maladie sociale est prohibé au sens de l'art. 13, al. 2, lettre a LAMal.

Annexe aux comptes 2023

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Présentation des comptes

Les comptes statutaires ont été établis selon l'ensemble du référentiel Swiss GAAP RPC et correspondent au droit suisse. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers.

Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont évalués aux valeurs cotées en bourse. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices non réalisés dans les produits ou comme des pertes non réalisées comptabilisées dans les charges du compte de résultat sur placements.

Les intérêts courus figurent dans les actifs de régularisation.

Actifs de régularisation

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

Créances

Les créances envers les assurés, les tiers et les parties liées sont évaluées à la valeur nominale. Des provisions sur créances sont calculées sur les différents types de débiteurs afin de couvrir des risques de pertes d'encaissement.

Liquidités

Ce poste comprend les liquidités opérationnelles, évaluées à la valeur nominale.

Provisions techniques pour propre compte

Les provisions pour sinistres, y compris les provisions pour les coûts de traitement des sinistres, sont calculées selon la méthode du taux historique de liquidation et en tenant compte du rythme de remboursement connu à la date d'établissement des comptes. Ces provisions servent à estimer les sinistres survenus dans l'année mais pas encore payés car non annoncés par l'assuré, en attente de paiement ou payés partiellement.

Autres provisions techniques

Des provisions pour vieillissement sont constituées. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du volume des primes indemnités journalières LAMal.

Provisions pour la réduction volontaire des réserves

Des provisions non-techniques sont constituées pour le versement volontaire de réserves selon l'art. 26 OSAMal. Ces provisions sont évaluées le jour du bilan sur la base des sorties de capitaux probables.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Des provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées pour des risques spécifiques de marché sur les placements de capitaux, afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La méthode d'évaluation retenue („Risk adjusted capital“) permet de calculer les bornes inférieures et supérieures de la provision pour risques liés aux placements de capitaux. La borne inférieure est définie par un niveau de sécurité de 99% et la prise en compte d'un écart-type (volatilité sur 12 mois). La borne supérieure est définie par le même niveau de sécurité, avec la prise en compte de deux écarts-type (volatilité sur 24 mois). Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité).

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être dissoute totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être augmentée jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Compensation des risques

Pour chaque boucllement, un passif (actif) de régularisation nécessaire au paiement (encaissement) des redevances à la compensation des risques est constitué. Celui-ci correspond à la différence entre les acomptes versés et la compensation des risques estimée à la date du boucllement. A cette fin, les modifications d'effectifs des groupes de risques et une estimation des modifications des coûts moyens sont pris en compte.

Dettes

Les engagements envers les tiers et les parties liées sont évalués à la valeur nominale.

Des provisions pour participations aux excédents sont constituées afin de disposer des fonds nécessaires pour verser à nos clients leur part de la marge bénéficiaire sur leur propre contrat à l'échéance de la période pour laquelle le résultat est calculé. Afin d'évaluer les montants à verser chaque année la provision est déterminée par année d'échéance. Le calcul s'effectue au boucllement de chaque année, pour chaque contrat, pour la période allant du début du droit à la part aux excédents jusqu'à la date de boucllement.

Annexe aux comptes 2023

Compte de résultat par domaine d'activité

en CHF	Assurance obligatoire des soins LAMAL			Assurances indemnités journalières LAMal			Total		
	2023	2022	Variation en %	2023	2022	Variation en %	2023	2022	Variation en %
Produits									
Primes brutes		35 080 701	14.9%	751 813	753 426	-0.2%	41 065 779	35 834 127	14.6%
Part aux excédents	-	-	0.0%	- 28 495	- 116 907	-75.6%	- 28 495	- 116 907	-75.6%
Diminution des cotisations (*)	- 393 863	- 273 686	43.9%	22 457	103 827	-78.4%	- 371 406	- 169 860	118.7%
Contributions à la réduction des primes	6 514 845	5 365 553	21.4%	-	-	0.0%	6 514 845	5 365 553	21.4%
Contributions liées à la santé	- 53 198	- 46 115	15.4%	-	-	0.0%	- 53 198	- 46 115	15.4%
Cotisations créditées et versées à l'assuré	- 6 514 845	- 5 365 553	21.4%	-	-	0.0%	- 6 514 845	- 5 365 553	21.4%
Autres produits d'exploitation	5 300	18 540	-71.4%	-	-	0.0%	5 300	18 540	-71.4%
Primes acquises pour propre compte	39 872 204	34 779 439	14.6%	745 776	740 346	0.7%	40 617 979	35 519 785	14.4%
Charges									
Prestations									
Prestations du réassureur	- 43 695 462	- 35 878 961	21.8%	- 465 376	- 424 751	9.6%	- 44 160 839	- 36 303 712	21.6%
Variation des provisions techniques pour propre compte	-	622 024	n/a	-	-	0.0%	-	622 024	n/a
Participations	- 964 674	- 1 744 092	-44.7%	- 10 046	19 804	n/a	- 974 721	- 1 724 288	-43.5%
Autres charges d'assurance	5 963 928	4 912 634	21.4%	-	-	0.0%	5 963 928	4 912 634	21.4%
Variation des autres provisions techniques	- 208 480	- 226 525	-8.0%	- 7 115	- 4 102	73.4%	- 215 595	- 230 627	-6.5%
Compensation des risques	-	-	0.0%	2 000	2 000	0.0%	2 000	2 000	0.0%
Charges de sinistres et prestations pour propre compte	- 1 154 632	- 806 474	43.2%	-	-	0.0%	- 1 154 632	- 806 474	43.2%
Charges de sinistres et prestations pour propre compte	- 40 059 321	- 33 121 395	20.9%	- 480 538	- 407 049	18.1%	- 40 539 859	- 33 528 444	20.9%
Frais de gestion et d'administration	- 2 171 950	- 2 260 597	-3.9%	- 68 451	- 68 376	0.1%	- 2 240 400	- 2 328 972	-3.8%
Total charges d'exploitation	- 42 231 271	- 35 381 991	19.4%	- 548 989	- 475 425	15.5%	- 42 780 259	- 35 857 416	19.3%
Résultat technique de l'assurance	- 2 359 067	- 602 552	291.5%	196 787	264 921	-25.7%	- 2 162 280	- 337 631	n/a
Autres produits financiers	1 368	-	n/a	257	-	n/a	1 625	-	n/a
Autres charges financières	- 26 142	- 44 825	-41.7%	- 4 917	- 7 875	-37.6%	- 31 059	- 52 699	-41.1%
Produits sur les placements en capitaux	1 518 543	268 743	465.1%	285 636	47 212	n/a	1 804 179	315 956	471.0%
Charges sur les placements en capitaux	- 488 260	- 2 452 041	-80.1%	- 91 841	- 430 768	-78.7%	- 580 101	- 2 882 810	-79.9%
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-	817 000	n/a	-	143 000	n/a	-	960 000	n/a
Autres produits d'exploitation	10 249	-	n/a	-	-	0.0%	10 249	-	n/a
Autres charges d'exploitation	-	- 1 160 429	n/a	-	-	0.0%	-	- 1 160 429	n/a
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux	1 015 759	- 2 571 552	n/a	189 135	- 248 431	n/a	1 204 894	- 2 819 983	n/a
Résultat de l'exercice	- 1 343 309	- 3 174 104	-57.7%	385 922	16 490	n/a	- 957 386	- 3 157 614	-69.7%

(*) Les décomptes finaux pour les IJ LAMal sont établis durant l'exercice subséquent sur la base des masses salariales définitives, ce qui peut amener le poste 'diminution des cotisations' à présenter un produit ou une charge selon le montant des primes rétroactives à facturer ou à rembourser.

Annexe aux comptes 2023

Explications relatives au compte de résultat

1 Primes acquises pour propre compte en CHF

	2023	2022	Variation
Primes brutes	41 065 779	35 834 127	5 231 652
Part aux excédents	- 28 495	- 116 907	88 412
Primes rétroactives	- 70 491	102 736	- 173 227
Amortissement sur cotisations	- 235 915	- 269 596	33 681
Variation de la provision "Ducroire"	- 65 000	- 3 000	- 62 000
Contributions à la réduction des primes	6 514 845	5 365 553	1 149 292
Contributions liées à la santé	- 53 198	- 46 115	- 7 083
Cotisations créditées et versées à l'assuré	- 6 514 845	- 5 365 553	- 1 149 292
Autres produits d'exploitation	5 300	18 540	- 13 240
Total	40 617 979	35 519 785	5 098 194

2 Charges de sinistres et prestations en CHF

	2023	2022	Variation
Prestations de l'assurance obligatoire des soins AOS	- 43 695 462	- 35 878 961	- 7 816 501
Participations de l'assurance obligatoire des soins AOS	5 963 928	4 912 634	1 051 294
Prestations nettes de l'assurance obligatoire des soins AOS	- 37 731 535	- 30 966 328	- 6 765 207
Prestations de l'assurance indemnités journalières LAMal	- 465 376	- 424 751	- 40 625
Part des prestations des réassureurs	-	622 024	- 622 024
Total	- 38 196 911	- 30 769 055	- 7 427 856

3 Frais de gestion et d'administration en CHF

	2023	2022	Variation
Indemnités de gestion à des parties liées	- 2 458 204	- 2 428 240	- 29 964
Frais de contentieux facturés	341 753	276 497	65 257
Autres frais administratifs	- 123 950	- 177 229	53 279
Total	- 2 240 400	- 2 328 972	88 572

Frais de gestion et d'administration par nature

	2023	2022	Variation
Publicité et marketing	- 147 167	- 129 384	- 17 784
Commissions	- 23 416	- 68 423	45 007
Frais d'exploitation divers	- 2 069 817	- 2 131 166	61 349
Total	- 2 240 400	- 2 328 972	88 572

Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, la gestion a été déléguée à Groupe Mutuel Services SA et Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA. Dès lors, il n'y a pas de personnel employé directement par AMB Assurances SA.

4 Résultats sur les capitaux par catégorie en CHF

	Produits	Charges	Résultat
Obligations et autres titres à revenu fixe	853 783	- 98 935	754 848
Actions	313 246	- 148 933	164 313
Autres placements	637 150	- 332 233	304 917
Total	1 804 179	- 580 101	1 224 078

Résultats par catégorie

en CHF

Obligations et autres titres à revenu fixe	2023	2022	Variation
Intérêts	139 459	98 140	41 318
Bénéfices réalisés	1 293	10 557	- 9 265
Pertes réalisées	- 26 657	- 24 010	- 2 648
Bénéfices non réalisés	713 032	14 606	698 426
Pertes non réalisées	- 71 457	- 1 294 211	1 222 753
Charges sur capitaux	- 821	- 1 556	735
Résultat	754 848	- 1 196 473	1 951 321

Actions	2023	2022	Variation
Dividendes	88 024	69 613	18 411
Bénéfices réalisés	13 825	1 887	11 938
Pertes réalisées	- 2 405	- 4 631	2 226
Bénéfices non réalisés	211 398	22 283	189 115
Pertes non réalisées	- 146 091	- 312 865	166 774
Charges sur capitaux	- 437	- 301	- 136
Résultat	164 313	- 224 014	388 328

Autres placements	2023	2022	Variation
Produits	46 676	51 701	- 5 025
Bénéfices réalisés	91 792	30 278	61 514
Pertes réalisées	- 27 997	- 134 752	106 754
Bénéfices non réalisés	498 683	16 892	481 791
Pertes non réalisées	- 247 681	- 1 051 759	804 079
Charges sur capitaux	- 56 555	- 58 726	2 171
Résultat	304 917	- 1 146 367	1 451 284

Annexe aux comptes 2023

Explications relatives au bilan

5 Placements de capitaux

en CHF	Valeur de marché au 31.12.2023	Valeur de marché au 31.12.2022	Variation
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 407 275	13 145 714	1 261 561
Actions	2 264 477	2 309 301	- 44 824
Liquidités	202 559	1 435 247	- 1 232 688
Placements collectifs	7 761 668	6 925 426	836 242
Instruments financiers dérivés	-	- 1 943	1 943
Prêts	150 000	-	150 000
Autres placements	7 911 668	6 923 483	988 185
Total	24 785 979	23 813 745	972 234

Instruments financiers dérivés en CHF	Devises	Valeur de marché au 31.12.2022		Total
		Actifs	Passifs	
Opérations à terme - couverture	EUR	-	- 1 943	- 1 943
Total		-	- 1 943	- 1 943

Au 31.12.2023, il n'existe pas d'instruments financiers dérivés ouverts.

6 Comptes de régularisation actif en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Intérêts courus	54 869	41 488	13 381
Compensation des risques à recevoir	21 090	-	21 090
Primes à facturer	75 031	39 586	35 445
Commissions payées d'avance	40 876	27 844	13 032
Autres actifs transitoires	68 786	54 813	13 973
Total	260 653	163 732	96 921

7 Créances en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Créances envers les preneurs d'assurance	2 796 105	2 372 387	423 718
- Rééval. des créances envers les preneurs d'assurance	- 426 000	- 361 000	- 65 000
Créances envers des réassureurs (parties liées)	-	622 024	- 622 024
Subsides à recevoir	29 430	13 394	16 036
Impôts anticipés	35 282	12 334	22 948
Créances sur partenaires ou parties liées ⁽²⁾	-	13 922	- 13 922
Créances coûts de tests COVID-19	2 293	71 957	- 69 664
Autres créances	258 216	85 971	172 245
Total	2 695 326	2 830 988	- 135 662

Les coûts totaux des tests COVID-19 pris en charge par la Confédération pour l'année 2023 se montent à CHF 30 016 (2022 : CHF 748 412).

8 Provisions techniques pour propre compte et autres provisions techniques en CHF

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2022	Attribution/ dissolution 2023	31.12.2023
Provisions pour sinistres non liquidés AOS	7 667 316	- 964 674	8 631 990
Provisions pour sinistres non liquidés ind. journ. LAMal	3 789	- 10 046	13 836
Total	7 671 105	- 974 721	8 645 826

Autres provisions techniques	31.12.2022	Attribution/ dissolution 2023	31.12.2023
Provisions de vieillissement ind. journ. LAMal	2 000	2 000	-
Total	2 000	2 000	-

Variation des provisions techniques		- 972 721	

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2021	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions pour sinistres non liquidés AOS	6 400 224	- 1 267 092	7 667 316
Provisions pour sinistres non liquidés ind. journ. LAMal	23 593	19 804	3 789
Sous-total	6 423 817	- 1 247 288	7 671 105
Provisions pour sinistres non liquidés réassurance	- 477 000	- 477 000	-
Total	5 946 817	- 1 724 288	7 671 105

Autres provisions techniques	31.12.2021	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions de vieillissement ind. journ. LAMal	4 000	2 000	2 000
Total	4 000	2 000	2 000

Variation des provisions techniques		- 1 722 288	

9 Provisions pour la réduction volontaire des réserves

en CHF	31.12.2022	Utilisation 2023	Attribution/ dissolution 2023	31.12.2023
Provisions pour la réduction volontaire des réserves	1 118 097	1 107 848	10 249	-
Total	1 118 097	1 107 848	10 249	-

en CHF	31.12.2021	Utilisation 2022	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions pour la réduction volontaire des réserves	1 913 281	1 955 613	- 1 160 429	1 118 097
Total	1 913 281	1 955 613	- 1 160 429	1 118 097

L'OFSP a approuvé en septembre 2022 et en septembre 2021 un plan de réduction volontaire des réserves. Les montants de compensations mensuels sur les primes de l'assurance de base s'élèvent pour 2023 à CHF 10 pour un adulte, CHF 8 pour un jeune (jusqu'à 25 ans) et CHF 5 pour un enfant (jusqu'à 18 ans) (2022 : CHF 20 pour un adulte, CHF 16 pour un jeune et CHF 10 pour un enfant).

10 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux en CHF

en CHF	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Taux de provisionnement déterminé	4.81%	5.00%	
Placements de capitaux	24 785 979	23 813 745	972 234
Provision nécessaire	1 191 000	1 191 000	-
Provision au bilan	1 191 000	1 191 000	-

11 Comptes de régularisation passif en CHF

en CHF	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Compensation des risques à payer	1 231 963	1 077 326	154 637
Commissions à payer	120	11 006	- 10 886
Autres passifs transitoires	210 371	173 497	36 874
Total	1 442 454	1 261 830	180 625

12 Dettes en CHF	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Engagements sur prestations auprès des preneurs d'ass.	13 373	11 883	1 490
Primes encaissées d'avance	3 483 404	2 826 472	656 932
Comptes de passage ⁽¹⁾	449 236	147 299	301 938
Participations aux excédents	41 054	73 896	- 32 842
Dettes envers partenaires ou parties liées ⁽²⁾	636 354	631 639	4 715
Subsides	39 613	27 803	11 810
Total	4 663 034	3 718 992	944 042

⁽¹⁾ Primes ou prestations échues qui ne peuvent ou ne sont pas déjà saisies dans le système de gestion informatique.

⁽²⁾ Les créances ou dettes envers partenaires ou parties liées comprennent des montants en compte courant avec Groupe Mutuel Vie GMV SA, Groupe Mutuel Assurances GMA SA et Groupe Mutuel Services SA.

Autres indications

Evénements survenus après la date du bilan

Aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'année écoulée n'est intervenu après la date du bilan jusqu'au 22 avril 2024.

Engagements conditionnels

AMB Assurances SA fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mutuel et est de ce fait solidairement responsable des dettes relatives à la taxe sur la valeur ajoutée.

Informations sur les transactions avec les partenaires ou parties liées

Les transactions avec les partenaires ou parties liées correspondent aux mouvements relatifs aux conventions de gestion administratives que AMB Assurances SA a conclu avec les partenaires suivants :

Groupe Mutuel Services SA:	Convention de gestion administrative relative aux frais de gestion et d'administration
Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA:	Convention de gestion relative aux placements de capitaux
Groupe Mutuel Assurances GMA SA:	Convention de gestion administrative relative aux assurances complémentaires LCA
Groupe Mutuel Vie GMV SA:	Convention de gestion administrative relative aux assurances vie

Annexe aux comptes 2023

Proposition d'utilisation du résultat

par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale

en CHF	2023	2022
Résultat de l'exercice	- 957 386	- 3 157 614
Résultat disponible	- 957 386	- 3 157 614
./. Attribution à la réserve de l'assurance obligatoire des soins (AOS)	1 343 309	3 174 104
./. Attribution à la réserve de l'assurance indemnités journalières LAMal	- 385 922	- 16 490
Solde du bénéfice à reporter	-	-

A l'Assemblée générale de
AMB Assurance SA, Val de Bagnes

Lausanne, le 22 avril 2024

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de AMB Assurance SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 16 à 27) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Cyril Motte
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Michaël Carneiro
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréée



Rapport d'activité 2023

AMB Assurances SA

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 1919 Martigny 0848 803 111 / groupemutuel.ch



Sociétés d'assurances de Groupe Mutuel Holding SA : Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par Groupe Mutuel Services SA : Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie / Groupe Mutuel Prévoyance-GMP
Fondation Collective Opsion / Fondation Opsion Libre Passage